

RCS : ALENCON Code greffe : 6101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00241 Numéro SIREN : 830 232 385 Nom ou dénomination : A.D.L.S

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2021 sous le numéro de dépôt 868

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

En date du : 19/03/2021

Transformation de la SARL A.D.L.S. en Société par Actions Simplifiée

SARL A.D.L.S.

Rue d'Alençon,
Centre commercial Carrefour
61250 CONDE SUR SARTHE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR
LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A.D.L.S., SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions des articles L. 224-3 et L. 223-43 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 23 février 2021, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social. Ainsi, sur la base des comptes annuels clos le 30 novembre 2020, le capital social s'élevait 7 500 euros et le montant des capitaux propres à 141 878 euros.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

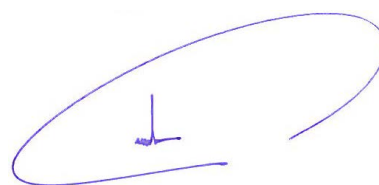
Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Enfin, l'examen du projet de statuts de la SAS ne laisse apparaître la création d'aucune action à laquelle sont rattachés des avantages particuliers. Par ailleurs votre lettre d'affirmation nous confirme l'absence d'avantages particuliers.

De ce fait, nous n'avons pas à nous prononcer sur ce point.

A Le Mans, le 19 mars 2021

Christian ANTOUNE



Commissaire à la transformation